

Procès verbal

Séance du 21 octobre 2025

**Nombre de membres
en exercice** : 10

Le mardi 21 octobre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel FORTERRE.

Présents : 8

Sont présents : Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

Absents et excusés : 0

Représentés : Mathieu BAECHLE représenté par Maxime FAIRISE, Jean-Pierre DEFRANCE représenté par Nathalie CERVEAUX

Absents :

Secrétaire de séance : Maxime FAIRISE

Ordre du jour :

- CCMD - Attribution de compensation définitive
- CCMD - Rapport d'activité 2024
- CCMD - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2024
- Maison BRAUX - Marché de maîtrise d'œuvre - tranche optionnelle n°1
- Questions diverses : Aménagement paysager Grande Rue et Rue St Romaric

Délibérations du conseil :

CCMD - Attribution de compensation définitive 2025 (N° DE_2025_025)

Monsieur le Maire communique au conseil municipal la délibération de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain en date du 30 septembre 2025.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune pour l'année 2025

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) adopté à l'unanimité le 17 juin 2025 et notifié le 18 juin 2025 à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

Considérant que le rapport de la CLECT a été validé par plus des 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population.

Vu la délibération adoptée à l'unanimité en date du 30 septembre 2025 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain qui fixe les attributions de compensations définitives pour l'année 2025.

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1°bis du CGI, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 de la commune, à savoir :

- Attribution de compensation de Fonctionnement : - **752,96 Euros** ;

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : adoptée

CCMD - Rapport d'activité 2024 (N° DE_2025_026)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport fourni par la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD) concernant l'activité 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2024 fourni par la CCMD.

Délibération : adoptée

CCMD - Rapport sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2024 (N° DE_2025_027)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport fourni par la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD) concernant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2024 fourni par la CCMD.

Délibération : adoptée

Projet de logements seniors Maison BRAUX - Marché de maîtrise d'oeuvre- tranche optionnelle n°1 (N° DE_2025_028)

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet VOSGES ARCHITECTURE.

Celui-ci travaille actuellement sur la mission ESQUISSES, qui faisait partie de la tranche ferme du marché.

La poursuite des études (Avant-Projet, Projet, Aide à la passation des contrats de Travaux) fait partie de la Tranche Optionnelle n°1.

Le dépôt de demandes de subvention suppose que l'Avant-Projet Définitif soit établi, avec son chiffrage.

Il est donc proposé d'affermir la tranche optionnelle n°1 pour avancer sur les Etudes.

Pour rappel, le coût respectif de chaque phase est le suivant :

- **Avant-projet Sommaire : 8 544,00 € HT**
- **Avant-Projet définitif : 9 968,00 € HT**
- **Projet : 11 392,00 € HT**
- **Assistance à la passation des Contrats de Travaux : 4 272,00€ HT**

Pour rappel, le coût de la maîtrise d'œuvre peut intégrer les dépenses éligibles des subventions « Travaux » lorsque celle-ci sont obtenues.

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à affermir la tranche optionnelle n°1 du marché de maîtrise d'oeuvre et à engager la prestation.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

Aménagement paysager Grande Rue et rue St Romaric

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération « Village d'Avenir » que notre candidature avait été retenue, si le projet « maison de seniors » avance bien, nous n'avons pas avancé sur l'aménagement paysager des rues précédemment citées.

Nous allons nous mettre en rapport avec des entreprises spécialisées pour effectuer les plantations adaptées.

Nous allons solliciter l'association AEP du village pour faire de la signalétique notamment Place des Chanoinesses pour le circuit pédestre « entre vignes et clochers, à l'église et à l'Espace St Romaric.

Invitation de la sous-commission d'aménagement foncier de BATTEXEY-HERGUGNEY

En notre qualité de membre de cette sous-commission, nous sommes invités à assister aux 3 réunions de travail prévues les journées du 28, 29 et 30 octobre prochains.

Nous déclinons cette invitation : notre territoire étant si peu impacté que nous ne pouvons pas nous permettre d'être 3 jours complets en réunion !

Quelques informations :

La chaudière à pellets de la mairie est réparée (changement d'une sonde)

Le repas des anciens pour le 11 novembre 2025

FIN DE SEANCE : 21h15

Fait à AVRAINVILLE - COMMUNE, le 23/10/2025

Maxime FAIRISE

Secrétaire de séance

Michel FORTERRE

Maire